



## TRANSPORT ROUTIER

### Autorité de la Concurrence

### Opérations de visites et saisies dans le secteur du Transport Routier

Le 5 avril dernier, les locaux parisiens de l'OTRE ont été perquisitionnés par l'Autorité de la Concurrence sur saisine du Ministre chargé de l'économie, en date du 9 août 2017, à la suite de la plainte déposée par la société CHRONOTRUCK.

Il est reproché à l'OTRE ses positions exprimées sur les plateformes d'intermédiation. L'OTRE est une organisation professionnelle représentative dont l'objet est de défendre notamment les intérêts des TPE et PME du transport routier.

L'OTRE affirme qu'elle est dans la légitimité de son rôle de syndicat professionnel lorsqu'elle soulève un certain nombre d'interrogations d'importance pour la profession :

- Quel statut juridique pour les plateformes d'intermédiation ?
- Quelles garanties du respect des règles applicables à la profession réglementée de transporteur routier ou de commissionnaire par lesdites plateformes ?
- Quelles sécurisations des données DATA collectées, notamment celles de la géolocalisation ?

L'OTRE n'entend pas se taire. Elle aborde avec sérénité et confiance cette procédure dans laquelle elle continuera de remplir sa mission : défendre les intérêts des entreprises du transport routier pour aujourd'hui et pour demain.

Contact presse : *Jean-Marc RIVERA, secrétaire général*  
06 30 12 37 37  
[jeanmarc.rivera@otre-direction.org](mailto:jeanmarc.rivera@otre-direction.org)